



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 14 Décembre 2016

Date de la convocation : 8 Décembre 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois de décembre (14.12.2016) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 décembre 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 19

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président),
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme
FERRERO Monique (Déléguée suppléante), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire),
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante),
M. ESTANOVE Philippe (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire),
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Délégué titulaire),
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire),
M. BRIOIS Dominique (Délégué suppléant), M. RAYNAL Jean-Claude (Délégué titulaire),
M. TSCHOCKE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée
titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire).

REPRESENTES : 2

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe
(Président)

EXCUSE : 1

M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



DELIBERATION N°12/2016-04
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

DELIBERATION N°12/2016-04

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique entre dans le cadre législatif du débat d'orientation budgétaire, dans les conditions prévues aux articles L2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCL).

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3.500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3.500 habitants.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire un point sur le projet public d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne et sur le bilan de l'année 2016 du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique. Il permet en outre de fixer les orientations qui seront ensuite inscrites dans le budget primitif 2017.

Synthèse du projet public d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne et bilan de l'année 2016

Pour mémoire, en 2011, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour concevoir une stratégie d'intervention publique en matière d'aménagement numérique et pallier à l'insuffisance d'investissement des opérateurs privés, notamment dans les secteurs ruraux du département.

Pour atteindre un objectif départemental de haut débit performant pour tous à horizon 2022, tout en restant accessible pour les finances publiques et attractive pour les opérateurs, cette stratégie a pris la forme d'un mix technologique combinant fibre optique (FttX), Montée en Débit DSL et inclusion numérique.

Cette stratégie porte sur le territoire de 14 des 15 intercommunalités de Tarn-et-Garonne (soit 9 avec la nouvelle carte dès 2017) représentant près de 100 000 prises. Elle s'établit en parallèle des investissements privés, portés par Orange, qui a déclaré son intention de déployer la fibre optique sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (soit le 10^{ème} EPCI) à horizon 2020, soit environ 40 000 prises sur ses fonds propres.

Dès 2012, un premier scénario est arrêté par le Conseil Départemental visant la création de près de 36 000 prises fibre optique, 4 000 prises montées en débit DSL et la création d'un réseau de collecte optique départemental permettant d'assurer une présence optique dans tous les territoires notamment pour les besoins professionnels et publics.

DELIBERATION N°12/2016-04

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Ce scénario évalué à 64 millions d'euros a fait l'objet d'une soumission à l'appel à projet F.S.N. en septembre 2013 et d'un accord de principe de financement du 1^{er} Ministre le 17 Juillet 2014 pour un montant global de 23,8M€ incluant le cofinancement du réseau de collecte optique (7,71M€) et une prime en cas de dimension « pluri-départementale » du projet (2,21M€). (Cet accord de principe d'une durée de deux ans a été prorogé jusqu'en septembre 2017).

En novembre 2014, la Région Midi-Pyrénées prenait rang à son tour avec l'octroi d'une première subvention de 6,3M€ (sur une assiette projet réduite à 48M€). Cette subvention régionale fait actuellement l'objet de discussions techniques afin d'être optimisée dans le cadre des nouvelles politiques régionales (2016) dédiées au numérique. Cette subvention régionale acquise a fait l'objet en novembre 2016, d'une demande de prorogation de 18 mois complémentaires. Cette subvention sera complétée par les aides européennes (FEDER et FEADER 2014-2020) pour lesquelles les dossiers seront constitués dans les prochains mois.

Dès lors, sur le plan juridique, le processus de création du syndicat mixte, entamé dès la fin 2014, a nécessité le transfert de compétence des communes vers leurs intercommunalités puis la validation par les EPCI jusqu'à la fin 2015 du projet de statuts. Le 1^{er} Février 2016 le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique a été créé par arrêté préfectoral et regroupe les 14 intercommunalités (9 à compter de 2017, avec la nouvelle carte) concernés par le programme d'investissement public et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

Ainsi, depuis les adhésions des EPCI et du Conseil départemental, ont notamment eu lieu :

- La création de Tarn-et-Garonne Numérique par arrêté préfectoral du 1^{er} Février 2016
- La mise en place des instances institutionnelles du syndicat
- L'organisation des moyens humains, matériels et techniques :
 - o recrutement de 3 agents : directeur, responsable technique, responsable administratif et financier
 - o la mise en place de 4 postes informatiques et du logiciel COSOLUCE (budget, comptabilité, paies, délibérations, emprunt, amortissement, ...)
 - o la mise en place de conventions avec le Centre de Gestion 82 pour la dématérialisation des procédures et l'accès à la plateforme de services informatiques du centre de gestion
 - o la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux
 - o la location d'un véhicule pour les déplacements professionnels
- L'engagement des travaux de transfert d'actifs, notamment avec la Communauté de Communes Terres de Confluences (PV de mise à disposition des infrastructures et équipements, convention d'exploitation de la boucle locale optique Terres de Confluences, état récapitulatif des dépenses restants à mandater, des amortissements, des subventions, ..).
- La mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique :
Sur le plan technique, le projet a fait l'objet de plusieurs évolutions notables, à la lumière du schéma d'ingénierie réalisé en 2015 et des évolutions de doctrine et de

DELIBERATION N°12/2016-04

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

règlement des projets publics d'aménagement numérique. La redéfinition du périmètre du programme technique, dans le respect des principes de financement ont notamment abouti, à budget constant, à une évolution du volume de prises ciblées pour le FttX (de 36 000 à près de 50 000) et pour la MeD DSL (de 4 000 prises à 16 000 prises) et à l'abandon du projet de boucle de collecte optique départementale au profit d'une souscription aux offres de collecte privée existantes sur le territoire.

Validé par le Comité syndical le 20 juin 2016, le nouveau programme co-élaboré localement avec les EPCI membres prévoit 2 phases principales :

- La réalisation de 79 opérations de montée en débit DSL au sous-répartiteur et 8 opticalisations de NRA (centraux téléphoniques), pour laquelle un marché a été attribué fin 2016 à Orange et qui doit s'achever fin 2017/début 2018, pour un montant évalué à 10,7M€ (marché attribué à 9,7M€ TTC),
- La réalisation de près de 50 000 prises FttX entre 2018 et 2022, pour laquelle une consultation va être lancée par le syndicat début 2017, pour un montant estimé entre 36 et 50M€, en fonction du taux de raccordement final. Le mode de contractualisation (global) qui sera choisi n'est pas encore définitivement acté.

La première phase de ce programme (MeD) a fait l'objet en 2016 d'une consultation et d'une attribution d'emprunt par Tarn-et-Garonne Numérique.

- Le lancement de deux autres marchés :
 - Marché de coordination sécurité et protection de la santé « SPS »
 - Marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme départemental
- La signature d'une convention de coordination de travaux avec ENEDIS.
- L'élaboration d'une structuration budgétaire bâtie sur :
 - Un budget principal (M14) qui concerne principalement la gestion et le fonctionnement du syndicat mixte ;
 - Un budget annexe 2016 (M4) dédié à l'aménagement numérique, à l'exécution des programmes techniques ;
- Une fixation des catégories de biens et des durées d'amortissement pour le budget principal M14 et le budget annexe M4 ;
- L'assujettissement à la TVA du budget annexe ;
- La mise en place de dématérialisation des procédures de marchés publics et de la dématérialisation des flux comptables.

DELIBERATION N°12/2016-04

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1 - Budget principal 2017 de Tarn-et-Garonne Numérique

1-1 – Dépenses de fonctionnement

1-1-1- Les moyens matériels et techniques de Tarn-et-Garonne Numérique

L'année 2017 poursuit les dépenses récurrentes du syndicat mixte :

- Les **salaires** des agents ;
- Des **frais inhérents aux déplacements** et aux missions des agents et notamment la location d'un véhicule et de son entretien, le carburant, les frais de péages, les frais de repas ;
- Des dépenses relatives aux **fournitures administratives** ;
- La **location immobilière** dans les locaux du Conseil départemental 82 ;
- Des **prestations externes** en appui des ressources internes du syndicat, notamment le recours à une aide juridique spécialisée afin de sécuriser les consultations, notamment concernant la future exploitation du réseau ;
- Des **frais de communication** qui vont permettre de valoriser progressivement l'action du syndicat auprès des populations et des professionnels notamment : la mise en ligne d'un site internet pour rendre publics les programmes opérationnels et permettre des interactions avec les futurs usagers du réseau ;
- L'acquisition de **matériel informatique et de télécommunication** à destination des agents ainsi que l'ensemble des logiciels nécessaires, notamment ceux spécifiques au suivi des déploiements du réseau, ainsi que les frais de support et de maintenance liés à ces derniers ;
- Les **frais de télécommunication et d'affranchissement** parmi lesquels les abonnements de matériel mobile, des frais d'enquête et de publipostage ;
- Les frais inhérents aux **primes d'assurance** ainsi qu'aux **indemnités du Payeur** ;
- Les frais courant de **réception** et les frais de **séminaire** des membres du Comité syndical;

En 2017, Tarn et Garonne Numérique envisage de mettre en place les procédures suivantes, avec l'appui du Centre de gestion 82 :

- Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité ;
- Certificat électronique ;
- Parapheur électronique.

DELIBERATION N°12/2016-04

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1-1-2- Les moyens humains de Tarn-et-Garonne Numérique

La dotation du Syndicat Mixte en moyen humain est aujourd'hui de 3 agents de catégorie A.

- La nécessité d'adapter l'équipe de Tarn-et-Garonne Numérique en 2017 :

Lors du Débat d'orientation budgétaire 2016, il avait été convenu d'examiner fin 2016, en fonction de l'évolution de l'activité du syndicat, la création d'un quatrième poste axé sur le fonctionnement de la structure et de ses instances (suivi comptable et budgétaire, gestion des instances, gestion du courrier, de l'accueil et des tâches courantes).

En outre, la délibération de l'assemblée du Conseil Départemental Tarn-et-Garonne n°CD20160412-71 du 12 et 13 avril 2016, prévoit qu'un quatrième poste (adjoint administratif) pourrait être créé au sein du syndicat pour accompagner sa montée en puissance et renforcer plus particulièrement le pôle administratif et financier.

Après l'année de mise en route du syndicat, il s'avère qu'un poste de catégorie C ou B axé sur le secrétariat du syndicat (gestion du courrier, de l'accueil téléphonique, des tâches courantes), le fonctionnement de la structure et de ses instances, l'appui comptable et budgétaire, le développement des usages du numérique, l'aide à la mise en œuvre et à l'actualisation d'un site internet, est à envisager au budget principal 2017.

Enfin, Il sera proposé une prise en charge par le Syndicat mixte des frais de déplacements et d'hébergement des élus, dès lorsqu'ils concernent des destinations en dehors du Tarn-et-Garonne.

1-2 – Dépenses d'investissement

Le recrutement d'un 4^{ème} agent au syndicat mixte nécessite l'acquisition d'un nouveau poste informatique.

1-3- Recettes de fonctionnement et d'investissement

Le financement de ce budget est assuré par les contributions obligatoires des membres qui sont assurées pour deux tiers par le Conseil Départemental et réparties pour le tiers restant entre le EPCI membres au prorata du nombre de voix dont elles disposent au Comité syndical.

Il est noter qu'en 2017, l'évolution des contributions des membres aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat est confrontée à l'évolution de l'organisation intercommunale (9 EPCI membres à compter du 1^{er} janvier 2017 au lieu de 14 en 2016).

Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du budget principal du Syndicat mixte, qui sont des dépenses obligatoires.

2. Budget Annexe « Aménagement numérique »

Ce budget annexe permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat.

DELIBERATION N°12/2016-04

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

2-1- Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe se composent essentiellement :

- des frais d'annonce et d'insertion dans le cadre de procédure d'appel d'offres ;
- de charges de gestion courantes (régularisation de TVA), de charges exceptionnelles relatives au paiement éventuel d'intérêts moratoires et pénalités ;
- de charges financières (remboursement d'annuités d'emprunt) ;
- de charges de personnel.

Les recettes de la section de fonctionnement correspondent à des recettes d'exploitation du réseau fibre optique sur le territoire de la Communauté de communes Terres et Confluences.

2-2- Section d'investissement

Concernant les dépenses, il convient pour 2017 de budgétiser :

- la réalisation du programme de montée en débit ADSL (cuivre) ;
- le lancement du programme d'investissement « Opération d'aménagement FTTH » ;
- des travaux d'investissement ou de maintenance sur les actifs BLR (réseau hertzien) existants ;
- le marché de maintenance de la boucle optique de Castelsarrasin ;
- le financement de l'occupation du domaine public de Voie Navigable de France concernant la boucle optique de Castelsarrasin ;
- le remboursement mensuel du capital de l'emprunt souscrit pour le financement du programme de la montée en débit cuivre ;
- le montant 2017 de l'AMO accompagnement en matière d'aménagement numérique du territoire pour la mise en œuvre du SDAN Tarn-et-Garonne : contractualisation fibre optique, volet financier (phase 2 FSN), transfert d'actifs.

Au sein de ce budget annexe, les recettes 2017 seront assurées par :

- l'emprunt de 10,71 millions d'euros souscrit fin 2016 ;
- la subvention Etat, relative à la montée en débit ADSL ;
- la subvention de la Région, dont un premier volant garantit d'ores et déjà 6,3 millions d'euros d'aide ;
- les subventions du Département, pour 2/3 restants ;
- les subventions des EPCI, pour le 1/3 restant.

Concernant la participation du Département et de chaque EPCI, elle s'effectuera sous forme d'annuités, sur 20 ans, dans les mêmes conditions pour chacun. Le montant de la participation de chaque EPCI est calculée selon une grille départementale unique garantissant la péréquation départementale. Pour chaque composante technique, un mécanisme unique de coût forfaitaire est ainsi proposé à chaque EPCI.

DELIBERATION N°12/2016-04
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, des orientations budgétaires 2017 de Tarn-et-Garonne Numérique, concernant le budget principal et le budget annexe « Aménagement Numérique », telles qu'exposées ci-dessus

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

21 DEC. 2016

et de la publication le

21 DEC. 2016

Fait à Montauban, le 15 Décembre 2016

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

